

Thibault THOMAS 34 9

De: Thibault THOMAS 34 9 [thibault.thomas34@neuf.fr]
Envoyé: jeudi 16 janvier 2020 19:35
À: 'Ouafaa Delamotterouge'
Cc: gilles.beguain@gerloge.fr; 'f.aubry'
Objet: RE: Copie factures

Chère Madame,

Vous comprendrez que le remboursement de la différence de 2€ n'est pas le plus important dans ce dossier.

Je m'étonne que l'entreprise ETC émette une lettre-chèque d'un montant de 2€, la différence observée est imputable à un écart budget prévisionnel/réalisé.

Le suivi comptable et une préparation rigoureuse de l'AG auraient permis d'éviter de soumettre une résolution inutile.

Cette absence de rigueur est chronophage tant pour Gerloge que pour les membres de l'ASL.

Je profite de cet échange pour confirmer l'intérêt d'une réunion de synthèse des dossiers en-cours en présence des membres de l'ASL en vos locaux.

Bien cordialement

Th. THOMAS

-----Message d'origine-----

De : Ouafaa Delamotterouge [<mailto:o.delamotterouge@gerloge.fr>]
Envoyé : jeudi 16 janvier 2020 18:49
À : Thibault THOMAS 34 9
Cc : gilles.beguain; Fabien Aubry
Objet : RE: Copie factures
Importance : Haute

Cher Monsieur,

Il y a effectivement une différence et nous nous en sommes entretenus avec l'entreprise ETC.

Celle-ci s'est engagée à nous faire parvenir un remboursement par lettre chèque de 2 euros dans le plus brefs délais.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé.

Restant à votre entière disposition,

Bien cordialement.

O. de la MOTTE ROUGE

Responsable Gérance

Cabinet GERLOGE

9 rue La Bruyère

75009 Paris

01.42.27.27.82

-----Message d'origine-----

De : Thibault THOMAS 34 9 [<mailto:thibault.thomas34@neuf.fr>]
Envoyé : lundi 13 janvier 2020 17:18

À : Ouafaa Delamotterouge
Cc : gilles.beguin; Fabien Aubry
Objet : RE: Copie factures

Chère Madame,

Les factures reçues ne permettent pas justifier la différence de montant objet de la résolution n°8 AGO du 26/06/2019 et PV même date.

Les factures :

ETC (27/11/2017) facture n° E5998
ETC (26/12/2017) facture n° E6032
ETC (28/03/2018) facture n° E6122
ETC (30/04/2018) facture n° E6155
ETC (31/05/2018) facture n° E6199

se totalisent pour un montant de 6.120,00 € (TTC)

Il appartient au Cabinet Gerloge d'apporter le rectificatif ou la justification nécessaire.

A vous lire,

Bien cordialement

Th. THOMAS

-----Message d'origine-----

De : Ouafaa Delamotterouge [<mailto:o.delamotterouge@gerloge.fr>]

Envoyé : jeudi 9 janvier 2020 16:45

À : Thibault THOMAS 34 9

Cc : gilles.beguin; Compta; Fabien Aubry

Objet : RE: Copie factures

Importance : Haute

Cher Monsieur,

Nous vous prions de trouver en pièce jointe les facturations correspondantes au montant figurant sur votre décompte de charges.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition,

Bien cordialement.

O. de la MOTTE ROUGE

Responsable Gérance

Cabinet GERLOGE

9 rue La Bruyère

75009 Paris

01.42.27.27.82

-----Message d'origine-----

De : Thibault THOMAS 34 9 [<mailto:thibault.thomas34@neuf.fr>]

Envoyé : jeudi 9 janvier 2020 11:34

À : Compta

Cc : gilles.beguin; Ouafaa Delamotterouge

Objet : RE: Copie factures

Chère Madame,

Veuillez m'adresser, par retour, copie de la facture de montant 6.122,00 €

Cordialement

Th. THOMAS

-----Message d'origine-----

De : Compta [<mailto:compta@gerloge.fr>]

Envoyé : vendredi 3 janvier 2020 09:51

À : scimt@sfr.fr; thibault.thomas34@neuf.fr Cc : Ouafaa Delamotterouge
Objet : Copie factures

Cher Monsieur,

Ci-joint la copie des factures imputées sur le 4ème trimestre 2019.

Cordialement

Le service comptable